



MILITANTS PAS VOYOUS



STOP À LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

Jean-Paul LARESE, Secrétaire Général de l'UD-CGT de Haute-Savoie
Luc SINKIEWICZ, Secrétaire de l'UD CGT de Haute-Savoie

sont convoqués le Vendredi 1^{er} Février 2013 devant le Tribunal Correctionnel d'Annecy (ainsi que 2 salariés, et des journalistes de FR3)

**MAIS QUE LEUR REPROCHE-T-ON ?
QU'EST-CE QUI PEUT JUSTIFIER CETTE CONVOCAATION ?**

LES FAITS :

Janvier 2011 - Après plusieurs informations et témoignages de Salariés, la CGT prend la décision de dénoncer des faits qui se déroulent dans l'entreprise «Armatures Savoyardes» à Rumilly.

Un tract est donc distribué le 19 Janvier 2011 devant l'entreprise.

FR3 se saisit de cette info, interviewe des salariés et diffuse le reportage dans son journal télévisé.

INSUPPORTABLE pour ce patron qui dépose plainte pour **DIFFAMATION...** et la machine judiciaire est donc en route, avec comme aboutissement **CE PROCÈS**
LE VENDREDI 1^{ER} FÉVRIER 2013.

Cette attaque
contre des Militants
n'est pas nouvelle.

Mais dans une période de
crise sociale sans précédent,
où le MEDEF, le Patronat en
général, visent à laminer
TOUS LES ACQUIS SOCIAUX,
elle est significative.

**IL FAUT IMPÉRATIVEMENT
FAIRE TAIRE TOUS CEUX
QUI OSENT CONTESTER,
TOUS CEUX
QUI OSENT REMETTRE EN CAUSE
CETTE PENSÉE UNIQUE.**

**... et pour cela ILS S'ATTAQUENT AU DROIT
D'EXPRESSION, AU DROIT DE DÉNONCIATION !**

Après l'élection de François Hollande, un espoir était né avec la promesse du candidat à la Présidentielle de promulguer une loi d'amnistie pour les syndicalistes réprimés dans leur activité **IL N'EN SERA RIEN !**

Ce revirement présidentiel est incompréhensible et pourrait être interprété comme un encouragement à la politique antisyndicale chère au patronat.

libre de lutter!



**Rassemblement - Vendredi 1^{er} Février 2013
10 h 30 - Palais de Justice - Annecy**

Dès aujourd'hui une action de soutien à Jean-Paul et Luc est engagée.

Un temps fort est programmé le 1^{er} Février et dans le département tous les démocrates sont interpellés :

- **pour l'arrêt des poursuites judiciaires**
- **pour plus de Justice Sociale**
- **pour nos Libertés Syndicales**
- **pour le Droit d'Expression et de dénonciation**
- **pour stopper toutes formes de criminalisation de l'action syndicale.**

**L'AVENIR APPARTIENT
À CEUX QUI LUTTENT !**

Décembre 2012

JE PRENDS CONTACT AVEC LA CGT

Nom : Prénom :

Entreprise : Ville :

Tél. : Port. :

Courriel :



**Bulletin à remettre à un militant ou à renvoyer à : UD CGT de Haute-Savoie
BP 55 - 29 rue de la Crête - 74963 Cran Gevrier cedex
Tél. 04 50 67 91 64 - Fax : 04 50 67 09 45 - Mail : cgt.haute-savoie@wanadoo.fr**